

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

N°7

Objet :

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2025**

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

19 MARS 2025

Date de la Convocation :

13 MARS 2025

Date d'affichage de la
convocation :

13 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 19 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	François DAZELLE
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Yves FUZET
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Olivier LE GOFF

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 23

Membres représentés : 09

Membres absents : 03

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères

2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/03/2025

N°007

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2312-1,
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 annexé à la présente délibération,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport portant sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil municipal,

Considérant qu'une délibération spécifique doit prendre acte de la tenue de ce débat,

Considérant que le budget sera examiné en conseil municipal le 9 Avril 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la tenue d'un débat suite à la présentation dudit rapport.

ARTICLE 3 : PRECISE que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 sera transmis au Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise et qu'il fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville.

Fait et délibéré à Achères, le 19 mars 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE